

République Islamique de Mauritanie
Honneur- Fraternité- Justice



Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Stratégie pour le développement du secteur industriel en Mauritanie : 2015-2019

Nouakchott, Avril 2015.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	3
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	7
I.LE CADRE GENERAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	8
I.1 PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR	8
I.2 L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR	13
II. LA VISION STRATEGIQUE DE L'INDUSTRIE	21
II.1 LA VISION, LES AXES ET LES OBJECTIFS	21
II.2 LES PRIORITES ET LES SEQUENCES DE MISE EN ŒUVRE	22
II.3 LA CONDITION DE MISE EN ŒUVRE	23
III .L'ACTION D'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE (2015-2019)	24
III.1LA PROBLEMATIQUE DE L'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE	25
III.2 L'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE	26
IV.LE CADRE D'IMPULSION ET DE GESTION DE LA STRATEGIE	34
IV.1 OPPORTUNITE D'UN AFFICHAGE GOUVERNEMENTAL	34
IV-2. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	34
V.LE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	34
VI. MATRICE DE MESURES	38

SIGLES ET ACRONYMES

AJEM	Association des Jeunes Entrepreneurs de Mauritanie
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie
CDD	Caisse des Dépôts et du Développement
CJD	Centre de Jeunes Dirigeants
CNI	Conseil National de l'Industrie
COFIL	Comité de Pilotage
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSF	Comité Stratégique de filière
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
FNIM	Fédération Nationale des Mines et de l'Industrie
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MPE	Micro et Petite Entreprise
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUFI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PPP	Partenariat Public - Privé
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UJP	Union de Jeunes Promoteurs
UNPM	Union Nationale du Patronat de Mauritanie

RESUME EXECUTIF

Le cadre général du développement industriel

1. L'activité industrielle lourde se situe exclusivement au niveau des industries extractives qui constituent, avec plus 30% du PIB, l'épine dorsale de l'économie. Le secteur manufacturier formel se compose de près de 200 PME essentiellement localisées à Nouakchott et à Nouadhibou. Tourné vers la valorisation de quelques produits locaux et de substitution aux importations, ce secteur dont les produits sont faiblement diversifiés emploie environ 5000 personnes. Le secteur informel, quant à lui, comprend un millier de PME informelles employant 5000 personnes environ et couvrant de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services. Le secteur manufacturier qui s'appuie sur une base étroite et vulnérable contribue pour 4% environ au PIB.
2. Les acteurs du secteur comprennent, au-delà du ministère en charge de l'industrie, la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé, la Zone Franche de Nouadhibou, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie, les organisations des travailleurs et les opérateurs privés organisés dans la Fédération des Industries et des Mines (FIM). Ces opérateurs se subdivisent en 3 catégories : les entrepreneurs issus du commerce, les grands groupes adossés ou non à une banque et les nouveaux entrepreneurs émergents, généralement jeunes, intéressés par l'industrie et qui ont intégré la dimension de moyen - long terme dans leurs plans professionnels.
3. Relativement à l'environnement des activités industrielles, on note que dans le domaine des stratégies et politiques, depuis l'indépendance nationale jusqu'au milieu des années 1980, 3 documents de stratégie ont été élaborés. Durant la période de l'ajustement structurel qui a démarré au milieu des années 1980, la politique industrielle allait être le parent pauvre des politiques publiques et l'élaboration en 2001 du CSLP n'a pas amélioré la situation, car en son sein le développement du secteur industriel n'a pas été considéré comme l'une des priorités nationales. En dépit de cela, plusieurs documents de stratégie sectorielle ont été élaborés à savoir la stratégie d'industrialisation pour la Mauritanie à l'horizon 2015, qui a été validée en juillet 2003 et le plan d'actions 2007-2010 pour la mise en œuvre d'une stratégie de relance du secteur industriel manufacturier qui a été élaboré en 2007 avec le concours de l'ONUDI.
4. Par ailleurs des réformes ont été engagées pour asseoir les fondements de l'économie de marché. Elles se sont articulées autour de 3 déterminants essentiels du développement du secteur privé : (i) l'environnement des affaires ; (ii) la formation technique et professionnelle et (iii) les infrastructures. Malgré les importantes avancées réalisées, les entreprises industrielles demeurent confrontées à des difficultés importantes tant au niveau interne qu'au niveau de leur environnement. Au niveau interne, les déficiences font référence à l'insuffisante maîtrise du processus de production, à la faible maîtrise de la gestion et à l'accès difficile ou insuffisant à l'information. Relativement à l'environnement, les difficultés font référence à plusieurs facteurs : (i) la disponibilité limitée et le coût élevé du financement ; (ii) le poids et la lourdeur de la fiscalité ; (iii) les coûts élevés des facteurs; (iv) **l'inadéquation des infrastructures**; (v) la faiblesse du dispositif d'appui ; (vi) la concurrence des importations ; (vii) les coûts de transaction ; (viii) l'absence de relations interindustrielles ; (ix) la dépendance à l'égard des facteurs extérieurs comme les approvisionnements ou la réparation et (x) l'insuffisante orientation des capacités institutionnelles vers les problèmes à résoudre aussi bien au niveau public que privé.

La vision stratégique de l'industrie

5. La vision sur laquelle repose la stratégie est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément aux principales contraintes pesant sur l'industrie permettra de relancer rapidement et durablement l'industrialisation avec pour conséquence un recul des frontières de la pauvreté grâce à l'élévation du niveau de la production, de l'emploi et des revenus.
6. Cette vision s'intègre harmonieusement dans les grands objectifs pour l'Agenda post 2015 dont celui de favoriser une croissance économique diversifiée, inclusive, durable, réductrice des inégalités et pro pauvres et orientée vers la création d'emplois et de lutte contre le chômage.
7. Dans la perspective d'un développement du secteur industriel qui contribue à une croissance économique forte, génératrice de valeurs ajoutées et créatrice d'emplois, la stratégie s'assigne pour objet principal d'augmenter progressivement la contribution du secteur industriel au PIB. A cet effet, il s'agira de faire face aux contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur et de créer un environnement favorable au développement des investissements nationaux et étrangers.
8. Sur cette base, la stratégie de relance repose sur cinq grands axes qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés : (i) la valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales ;(ii) l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises et la création et l'aménagement des zones industrielles (iii) la diversification de la production industrielle ; (iv) l'insertion dans le phénomène de délocalisation et (v) la mise en place d'un environnement dans lequel les entrepreneurs peuvent développer leurs aptitudes, et susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.
9. La stratégie doit se dérouler sur un horizon suffisamment long dans lequel toutes les politiques identifiées auront donné leur plein effet. Il va de soi que les différents axes de la stratégie ne pourront pas être mis en œuvre en même temps et au même rythme. La stratégie de relance, qui est limitée dans le temps (2015 -2019), est une phase transitoire de rapprochement de l'Etat et des industriels appelée à se focaliser sur un certain nombre d'actions structurantes, fondamentalement centrées sur l'environnement économique des entreprises. Elle doit permettre de consolider le tissu industriel existant, encourager les entreprises à élargir leurs productions et stimuler l'arrivée de nouveaux investisseurs pour de nouvelles activités.
10. Il reste entendu que l'une des contraintes les plus évidentes à la relance et à l'élargissement des activités manufacturières tient au marché, dans la double signification du terme (marché – espace et marché – institution).

L'action d'incitation ciblée sur l'industrie (2015-2019)

11. En dehors des handicaps à l'investissement explicités plus haut, une attention spécifique mérite d'être accordée à deux données essentielles ayant trait à l'action d'incitation ciblée sur l'industrie : (i) le contexte socio-économique et (ii) l'insuffisance du système d'appui.
12. Relativement au contexte socio – économique, il est nettement favorable à la sphère de la circulation au détriment de la sphère de la production. Tout pousse au commerce plutôt qu'à l'industrie : héritage culturel, dynamique commerciale porteuse, facilité d'entrée dans les activités, souci des pouvoirs publics d'approvisionner les marchés à tout prix, mentalités favorables aux produits importés. Pour ce qui est de l'insuffisance du

système d'appui, elle est nette dans un contexte marqué par un engagement limité de l'Etat en faveur de l'industrie, la dilution des responsabilités entre plusieurs départements ministériels et les déficiences des structures socioprofessionnelles.

13. Le plan d'action au cours de la phase de transition du secteur industriel (2015-2019) s'articule autour d'un certain nombre de mesures réalistes et réalisables ayant trait aux cinq axes de la stratégie cités plus haut. Les quatre premiers axes constituent des portes d'entrée concrètes ouvrant le chemin d'un élargissement des activités industrielles. Elles devront être confrontées aux études de faisabilité que les candidats à l'investissement doivent faire le moment venu. Le cinquième axe, quant à lui, est centré autour d'une dizaine de mesures intimement liées à savoir ; (i) rendre le financement accessible ; (ii) créer un environnement fiscal incitatif ; (iii) accroître la disponibilité de compétences nécessaires aux entreprises ; (iv) faciliter l'accès aux devises ; (v) alléger le coût des facteurs de production ; (vi) réduire la duplication des industries et diversifier la production industrielle ; (vii) aider les entreprises à améliorer leur qualité et compétitivité ; (viii) faciliter l'accès au marché national et international ; (ix) faciliter l'établissement de nouveaux sites de production et (x) assurer le pilotage rationnel du secteur.

Le cadre d'impulsion, et de gestion de la stratégie

14. Pour avoir le plus de chances d'être mise en œuvre, la stratégie a besoin : (i) d'un affichage crédible et (ii) d'un cadre institutionnel et organisationnel qui assure l'impulsion et la convergence des efforts des différentes parties concernées. En effet, il est fondamental d'afficher l'intérêt qui s'attache à la stratégie de développement industriel et la volonté d'agir pour la concrétiser. Cet affichage et cette volonté se traduisent à travers l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie et d'une « Déclaration de politique industrielle » et la mise en place d'un « Comité interministériel de suivi ». Ce dernier est utile pour assurer une coordination interministérielle qui paraît faible, sinon absente, dans le domaine de l'industrie.
15. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la Stratégie est une condition essentielle de son succès. Le dispositif institutionnel s'articule autour des 3 instances : (i) le Conseil National de l'Industrie présidé par le Premier Ministre et assurant la supervision de tout le processus de mise en œuvre de la Stratégie ; (ii) le Comité de Pilotage qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie tant pour ce qui concerne les aspects techniques que pour la promotion et la consolidation de l'approche participative et (iii) les comités stratégiques des filières qui examinent les enjeux de la filière, retracent les engagements réciproques des industriels et de l'État, identifient les actions à déployer prioritairement et les font remonter au niveau du Comité de pilotage.
16. Pour assurer un suivi – évaluation rationnel de la stratégie, il s'agira, en relation avec l'Observatoire de l'Industrie, de lancer un vaste programme de production de statistiques industrielles, d'élaborer et d'assurer le suivi systématique des indicateurs de l'industrie et les capacités du système national de la statistique en la matière. Par ailleurs, la mise à jour de la Stratégie sera faite tous les ans, notamment dans le sens de la prise en compte des évolutions enregistrées spécialement en termes de programmation budgétaire.

Le financement de la stratégie

17. La mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur industriel qui se fixe des objectifs ambitieux nécessite la mobilisation d'importants moyens techniques et financiers. Un plan d'action au titre des trois premières années de la mise en œuvre de la stratégie (2015 – 2017) sera élaboré en concertation avec le secteur privé et les partenaires au développement et soumis à une table ronde qui sera organisée pour la mobilisation du financement.

INTRODUCTION

- 18.** Dans un pays, où pour faire face aux besoins pressants de tous ordres, l'accent a été mis fondamentalement, depuis l'accession à l'indépendance nationale, sur les recettes de l'exploitation des ressources naturelles avec pour conséquence la négligence du secteur rural et la diversification de la base économique, la création et le développement des entreprises industrielles sont non seulement une aventure passionnante mais aussi un défi de taille.
- 19.** Cela est d'autant plus vrai qu'il n'existe aucun legs colonial en matière d'industrialisation, que le contexte international est difficile, que les politiques et stratégies industrielles validées n'ont jamais été prioritaires et que le secteur privé national, même s'il est appelé à être le moteur de la croissance, demeure encore peu structuré.
- 20.** Au moment où à l'échelle internationale l'importance de l'industrialisation de l'Afrique est reconnue, comme en témoigne la célébration annuelle par la communauté internationale, depuis le début du millénaire, de la journée de l'industrialisation du continent (20 novembre), il est important de relever le défi susmentionné. Cela devrait contribuer sensiblement au recul durable des frontières de la pauvreté parce que l'industrie crée des emplois, accroît les revenus, augmente la valeur des produits agricoles, favorise le progrès technologique, ouvre des perspectives économiques aux groupes vulnérables, notamment les femmes, et génère des recettes importantes pour le budget de l'Etat (cf. encadre 1).
- 21.** Elaborée au moment où le pays est en train d'apprêter un nouvel agenda pour poursuivre le développement sur les bases jetées par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la présente stratégie de relance de l'industrialisation s'inscrit dans cette perspective.
- 22.** La vision sur laquelle repose cette stratégie est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément aux principales contraintes pesant sur l'industrie permettra de relancer rapidement et durablement l'industrialisation avec pour conséquence une amélioration nette de la productivité, la génération de revenus substantiels, la diminution de la pauvreté et l'ouverture de larges possibilités d'intégration sociale.
- 23.** La démarche suivie comprend une présentation du cadre général du développement industriel. Cette présentation débouche sur l'explicitation de la vision stratégique de l'industrie. Les aspects ayant trait à l'action d'incitation ciblée sur l'industrie (2015 -2019) et au cadre d'impulsion et de gestion de la stratégie sont ensuite abordés successivement.

I. LE CADRE GENERAL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

24. L'accent sera mis sur la présentation générale du secteur et de son environnement

I.1 PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR

1. Les données essentielles

25. Il n'est pas facile d'obtenir des statistiques relatives à l'industrie en Mauritanie, le secteur étant peu suivi et comportant des aspects d'informalité. Les données disponibles font référence, fondamentalement, aux publications du ministère chargé de l'industrie, aux enquêtes de l'Office National de la Statistique (ONS) et à la Stratégie de développement du secteur privé adoptée par le gouvernement en 2014.
26. Il ressort de ces données que l'activité industrielle lourde se situe exclusivement au niveau des industries extractives (fer, or, cuivre, pétrole, gypse...) qui constituent actuellement l'épine dorsale de l'économie nationale (plus de 30% du PIB).
27. Le secteur manufacturier formel, se compose de moins de deux centaines de PME essentiellement localisées à Nouakchott et à Nouadhibou. Il est tourné vers la valorisation de quelques produits locaux, principalement agroalimentaires, ainsi que vers des produits de substitution aux importations. Les produits fabriqués sont faiblement diversifiés, de qualité et à contenu technologique limités et parfois en deçà des normes et standards internationaux. L'emploi dans le secteur formel est estimé à près de 5000 postes de travail.
28. Le Tableau 1 montre la répartition des activités dans ce secteur, en dehors de la transformation des produits de la pêche. Deux constats importants s'imposent : (i) l'infime mise en valeur des matières premières locales, se réduisant à l'eau, le lait, les dattes et le gypse ; (ii) l'excessive duplication des activités, puisque plus de 130 industries ne mettent sur le marché qu'une quarantaine de produits, à mettre en face des 12.000 références importées.
29. En sus du secteur formel, l'industrie manufacturière comprend également un millier de micro et petites entreprises (MPE) informelles employant 5000 personnes environ et couvrant de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services comme la briqueterie artisanale, la menuiserie, les ateliers mécaniques, la boulangerie et la pâtisserie, la métallerie, etc. Les entreprises du secteur manufacturier informel représentent 1,4% environ de l'ensemble des 70000 entreprises informelles du pays et 3% des emplois informels. Le niveau d'investissement industriel, avec une moyenne de trois projets par an effectivement lancés et plus de 20 agréments restés sans suite, est très insuffisant.
30. Le secteur, sauf de rares exceptions, est caractérisé par des moyens matériels et financiers insuffisants, ainsi que des ressources humaines faiblement qualifiées. Les entreprises manufacturières formelles et informelles sont, en général, peu compétitives, peu exportatrices (sauf dans le domaine du conditionnement et transformation des poissons) et peu productives.

Encadré 1 : L'importance de l'industrie manufacturière

« L'industrie manufacturière, que la révolution industrielle a placée au cœur des changements structurels, a depuis constamment élevé les niveaux de la production et de l'emploi, ce qui a entraîné une croissance des revenus sans précédent. Cette hausse des revenus a en retour accru la demande de produits manufacturés et entraîné une baisse relative des dépenses dans les produits agricoles. Les gains de productivité, en réduisant encore les prix des produits manufacturés par rapport à ceux des autres produits et services, ont encore accru la demande. Ces changements se sont accompagnés d'importants déplacements de la main-d'œuvre agricole et de la population rurale, initialement vers les villes et l'industrie manufacturière, plus tard vers les services. Ce processus s'est reproduit autour du globe, dans tous les pays dont le développement économique et social est parvenu à maturité.

Pour les pays en développement qui cherchent à maintenir la croissance tout en favorisant la création d'emplois, l'industrie manufacturière offre la possibilité non seulement de redéployer l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, mais aussi de constituer une base relativement large d'emplois à forte productivité de la main-d'œuvre. La transition de l'agriculture vers les services, en particulier dans les pays à faible revenu, offre la possibilité de réaliser le deuxième objectif, mais pas le premier. »

Li Yong, Directeur Général de l'ONDI, Avant propos du rapport sur le développement industriel de 2013, p. ix

- 31.** L'absence d'homogénéité est l'une des caractéristiques majeures du secteur industriel national qui est structuré en trois blocs très différenciés par leurs caractéristiques majeures et leur mode opératoire, à savoir une industrie de rente, une industrie à dominante de substitution aux importations et une pré-industrie (proto - industrie) faite de petits métiers et de petits ateliers. Cette structuration s'accompagne d'une difficulté à passer d'un bloc à l'autre et à évoluer vers des stades plus avancés et/ou vers davantage de performances en productivité et de qualité.
- 32.** Selon les données disponibles, la contribution du secteur manufacturier au PIB est de l'ordre de 4%. Comme le montre le tableau 2, le taux de participation du secteur manufacturier à la création de valeur ajoutée nationale est en régression et représente l'une des plus faibles au monde. Cette régression s'est opérée sans que l'emploi dans ce secteur subisse le même phénomène. C'est donc un manque de dynamisme par comparaison avec les autres secteurs (BTP, tertiaire) qui est en cause. En outre, les exportations du secteur sont marginales (cuirs et peaux, quelques produits agroalimentaires, etc.)

2. Les branches et créneaux porteurs

- 33.** L'activité manufacturière concerne essentiellement la pêche industrielle et autres industries manufacturières qui sont encore en phase de développement. Dominée par les PME installées essentiellement à Nouakchott et Nouadhibou, l'industrie manufacturière est prédominée par un certain nombre de branches comme l'agroalimentaire, les matériaux de construction, la chimie et plastique et les industries mécaniques et métallurgiques. Ces industries embryonnaires ont bénéficié de plus de la moitié des investissements du secteur.
- 34.** La production de matériaux de construction prend de plus en plus de l'ampleur, en réponse à l'augmentation de la demande du marché local. L'industrie chimique est faiblement présente et fabrique des produits d'entretien, d'hygiène, des insecticides, peintures, bougies etc. Les activités diverses de transformation de bois, de production d'emballage, de fabrication de produits en plastiques se développent de plus en plus avec la hausse de la demande intérieure. Il faut signaler que au niveau de la SNIM, se développe une industrie métallique (usinage de pièce, maintenance industrielle, production de plâtre...). Cette nouvelle industrie est essentiellement destinée au marché domestique.

- 35.** Quant aux industries des produits de l'élevage celles-ci ont connu un développement remarqué, notamment dans la filière du lait, de la viande rouge, et de l'exploitation des peaux et des cuirs. De même, l'industrie liée à l'agriculture a connu elle aussi un développement important en donnant la priorité aux activités de rizeries et de traitement de paddy.
- 36.** La pêche industrielle est l'un des premiers soutiens du secteur secondaire, davantage en raison de son apport en devises aux recettes de l'Etat, essentiellement sous forme de compensation financière de l'Union Européenne, que par l'offre d'emplois créés. La modeste contribution de la pêche industrielle à la formation du PIB, est liée essentiellement au manque croissant d'infrastructures de base pour valoriser ces ressources et créer plus de valeurs ajoutées.
- 37.** Il découle de ce qui précède, que le secteur manufacturier s'appuie sur une base étroite et vulnérable. Il n'a pas la diversité et les relations industrielles qui permettraient de mettre en œuvre des formes d'action et de développement s'appuyant sur des dynamiques de groupe, (filiales, grappes districts, cluster,...). Le défi en la matière réside donc dans sa densification et sa diversification pour en faire une base d'auto-développement.
- 38.** Dans ce sens, des opportunités se trouvent dans une meilleure exploitation des ressources nationales, dans le déploiement d'activités qui sont actuellement insuffisamment développées et dans la création de nouvelles opportunités non explorées. Il s'agit fondamentalement de mettre l'accent sur : (i) le développement de l'industrie agroalimentaire qui est présentement le pivot de l'industrie manufacturière ; (ii) le déploiement de l'industrie de transformation des produits de la pêche ; (iii) la croissance de l'approvisionnement local pour les industries extractives et (iv) l'économie verte avec les activités qui y sont rattachées : collecte des déchets, propreté des grandes zones urbaines, électricité éolienne, chauffage solaire...

3. Les acteurs concrets du secteur.

- 39.** Un certain nombre d'acteurs interviennent dans le développement du secteur industriel. Il s'agit du ministère en charge de l'industrie, de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGPSP/MAED), de la Zone Franche de Nouadhibou, de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie, des organisations des travailleurs et des opérateurs privés organisés dans la Fédération des Industries et des Mines (FIM), une association professionnelle des investisseurs locaux s'assignant pour objet la défense des intérêts de ses membres.
- 40.** Ces investisseurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories :
- Les entrepreneurs issus du commerce, qui ont été les pionniers, souvent à l'aide de ressources financières propres leur permettant de franchir la barrière du financement. Le mimétisme sert souvent de guide au choix d'investissement. Ces acteurs, souvent dynamiques, conservent cependant une vision assez fermée et peu transparente de leurs affaires, la confiance étant le critère dominant de leur recrutement. Ils répugnent généralement à l'association. Malgré ces aspects limitants on observe des réussites incontestables dont certaines ont conduit à la constitution de grands groupes.
 - Les grands groupes de la place, adossés ou non à une banque. Ils disposent d'une surface financière, d'un grand poids économique et social et d'une capacité à mobiliser autour d'eux des compétences. Leurs investissements sont généralement étudiés et ils sont ouverts à l'association avec des groupes étrangers qui leur apportent technologie et/ou marchés. Ces acteurs constituent la catégorie qui fait actuellement l'essentiel de l'investissement industriel en Mauritanie.

- De nouveaux entrepreneurs émergents intéressés par l'industrie et qui ont intégré la dimension de moyen - long terme dans leurs plans professionnels. Ils sont jeunes, généralement passés par l'université, familiers de la modernité et ayant souvent fait leur apprentissage dans le secteur public ou dans une entreprise privée. Leur principal handicap est de ne pas disposer de moyens financiers conséquents, ce qui les amène à se dérouter sur les services. Ils sont généralement dynamiques et se sont organisés dans des associations professionnelles de jeunes patrons (AJEM, UJP, CJD...).
- 41.** Parmi les acteurs susmentionnés du système de pilotage/gestion, on note l'absence de structures d'encadrement et d'orientation permettant l'accès à l'information et de structures et services d'appui aux activités industrielles, notamment dans les domaines technique et technologique, de maintenance et de stratégies commerciales (gestion de la qualité des produits, marketing ...)
- 42.** Cependant, des progrès ont été réalisés en la matière au cours des dernières années avec la mise en place d'un système national de normalisation et de promotion de la qualité : création de la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité, démarrage du volet national du Programme Qualité Afrique de l'Ouest, promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité. Cela s'est traduit concrètement par la mise en place d'un centre de documentation, la réalisation des études d'installation d'un laboratoire de métrologie et l'appui au développement de l'infrastructure de la qualité (formation, accompagnement des laboratoires, des associations de consommateurs, préparation du cadre juridique, etc.)

TABLEAU 1 : PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE

AGRO-ALIMENTAIRE	NOMBRE D'UNITES
Lait et produits laitiers	4 et 1 en construction
Eau minérale	20
Pâtes	2 et 2 en construction
Semoule	2 (adossées aux usines de pâtes)
Farine	3 Grands Moulins, 5 moulins moyens
Aliment bétail	3 adossées aux GM + 1 au son de riz
Biscuits de mer en sacs	9
Bonbons	2
Boissons gazeuses	2
Confiture de dattes	1
Décorticage du riz (Vallée)	2
Embouteillage huile alimentaire	2 fermées
Sous-Total	Une soixantaine
Chimie et plastique	
Savon de ménage	3
Savon cosmétique	1
Peintures et diluants	3
Gaz industriels (Nouadhibou)	1
Produits d'entretien, insecticides, pesticides, eau de javel, cosmétiques	2
Nattes tissées en plastique	1
Caisses et panneaux polystyrène	1
Pirogues en résine	2 et 1 fermée
Cuves à eau en résine	2
Sachets en plastique (en cours de reconversion)	au moins 6
Tuyaux PVC, tube iso range	1
Matelas en mousse polyuréthane	4 + 2 en arrêt
Pots à pulpes	Nombreux
Sacs tissés en polypropylène (1 projet en cours)	1 projet en cours
Tapis en laine faits main	1
Sachets en non-tissé	?
Sous-total	Une bonne quarantaine
Mécanique et métallurgie	
Fabrication, confection et réparation de pièces, charpentes et ensembles mécaniques	1
Fabrication de pièces de fonderie et fer à béton	1
Fabrication de profilés métalliques	1
Chaudronnerie (charpentes, cuves, citernes)	1
Sous-Total	4
Matériaux de construction	
Ensachage de ciment (avec broyage de clinker)	4 et 2 en projet
Eléments en béton (industrie)	4
Plâtre et gypse	3
Carreaux en terrazzo / granit	1
Sous-Total	14
Divers	
Emballages en carton et papier	5
Tanneries au stade Wet-Blue	2
Ateliers de tannage et cordonnerie	2
Sous-Total	9

Source : Enquête

TABLEAU 2 : PIB ET VALEUR AJOUTEE MANUFACTURIERE (VAM) DANS CERTAINS PAYS

Pays	PIB/capita			PIB, milliards \$			VAM/PIB		VAM, milliards \$		
	2000	2012	Var. %	2000	2012	Var. %	2000	2012	2000	2012	Var. %
KENYA	406	1 165	186,9	12,7	50,3	296,1	12	12	1,3	5,49	322,3
LESOTHO	415	1 135	173,5	0,8	2,3	187,5	14	12	0,1	0,24	140,0
MALAISIE	4 004	10 440	160,7	93,8	305,3	225,5	31	24	28,9	73,96	155,9
MALI	250	660	164,0	2,4	10,9	354,2	4	n.d.	0,09	-	-
MAROC	1 320	2 910	120,5	37	103,8	180,5	18	16	6,03	14,2	135,5
MAURITANIE	399	1 042	161,2	1,1	4	263,6	9	4	0,09	0,14	55,6
MONGOLIE	474	3 691	678,7	1,1	10,3	836,4	8	7	0,08	0,61	662,5
NIGÉRIA	377	2 742	627,3	46,4	463	897,8	4	8	1,65	35,64	2 060,0
R.D.CONGO	406	446	9,9	19,1	29,3	53,4	10	16	1,9	4,5	136,8
SÉNÉGAL	510	1,030	102,0	4,7	14,8	214,9	15	14	0,6	1,74	190,0
SOUDAN	356	1 698	377,0	12,3	63,2	413,8	9	8	1,02	4,8	370,6
TUNISIE	2310	4 170	80,5	21,5	47	118,6	18	17	3,47	7,22	108,1
VIETNAM	433	1 755	305,3	33,6	155,8	363,7	17	17	5,75	27,1	371,3
ZAMBIE	356	1 771	397,5	3,6	24,9	591,7	11	8	0,34	1,95	473,5
ZIMBABWE	535	909	69,9	6,7	12,5	86,6	16	14	0,9	1,42	57,8

Source : <data.worldbank.org>

I.2 L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR

43. Cet environnement fait référence essentiellement aux stratégies et politiques définies et aux fondements de l'économie du marché.

1. Les Stratégies et les politiques

44. Il s'agit ici de distinguer deux grandes périodes : (i) la période allant de l'indépendance nationale à l'ajustement structurel du milieu des années 1980 et (ii) la période du CSLP et des politiques sectorielles qui s'inscrivent dans son cadre.

A. De l'indépendance nationale à l'ajustement structurel

45. De manière générale, l'examen de la politique industrielle des pays en voie de développement montre que celle-ci a pris, au cours du temps, deux formes essentielles : (i) une politique industrielle directe fondée sur une stratégie d'action et (ii) une politique industrielle indirecte fondée sur une stratégie d'environnement.

46. La politique industrielle nationale s'est, tant bien que mal, inscrite dans le cadre de ce schéma global. En effet, la première politique industrielle a été élaborée en 1973 dans le contexte général d'une économie administrée, de la nationalisation de la MIFERMA et de la création de la monnaie nationale.

47. Cette première stratégie centrée sur la valorisation des ressources nationales et la promotion des industries de substitution aux importations, des PME et de l'artisanat préindustriel, et qui a vu naître un certain nombre d'industries, devait être remplacée, quelques années plus tard, par une seconde mettant davantage l'accent sur les industries extractives.

48. Une troisième stratégie a été élaborée et mise en œuvre dans le cadre du 4ème plan de développement économique et social couvrant la période 1980 – 1985 et ceci dans un environnement général marqué par la mise en place d'un système d'incitation à l'investissement privé et de lignes de crédits pour le financement de projets industriels en plus de la protection des entreprises à travers un certain nombre de barrières tarifaires et

non tarifaires. Elle s'articulait autour de cinq axes complémentaires relatifs à la valorisation des ressources naturelles, à la création d'industries manufacturières et d'un tissu industriel fortement intégré ainsi que la promotion des PME.

49. Durant toute la période de l'ajustement structurel qui a démarré au milieu des années 1980, la politique industrielle allait être le parent pauvre des politiques publiques marquées, entre autres, par la réduction de la protection commerciale, la dévaluation de la monnaie, la diminution des dépenses publiques, l'abolition des subventions et du contrôle des prix et l'augmentation des taux d'intérêts réels.

B. Le CSLP et les politiques sectorielles

50. L'élaboration, en 2001, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) n'allait pas améliorer la situation car en son sein le développement du secteur industriel n'a pas été considéré comme l'une des priorités nationales. Nonobstant cette situation de fait, plusieurs documents de stratégie sectorielle ont élaborés depuis la mise en œuvre du CSLP parmi lesquelles on peut citer :

- La stratégie d'industrialisation pour la Mauritanie à l'horizon 2015, validée en juillet 2003 et qui s'articule autour de 4 axes essentiels à savoir : (i) la poursuite et l'approfondissement des actions d'amélioration du climat des affaires favorable à une relance soutenue du secteur industriel ; (ii) le renforcement et la mise à niveau compétitive du tissu de l'industrie manufacturière ; (iii) l'instauration d'un cadre propice d'émergence d'entreprises industrielles du bassin actuel des Micro et Petites Entreprises et (iv) le renforcement des capacités de pilotage industriel basé sur le développement d'un partenariat public privé (PPP) dynamique
- Le plan d'actions 2007-2010 pour la mise en œuvre d'une stratégie de relance du secteur industriel manufacturier qui a été élaboré en 2007 avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

51. En outre, il importe de souligner que le document intitulé « La stabilité et le développement de la Mauritanie : un impératif pour la sécurité régionale et internationale » présenté en juin 2010 par le Gouvernement lors de la table ronde des bailleurs de fonds de Bruxelles avait stipulé explicitement que les axes de la stratégie industrielle à l'horizon 2015 restaient pertinents. Ces axes ont constitué l'ossature du plan d'action du CSLP III couvrant la période 2011 – 2015.

52. Institué par la loi d'orientation n° 2001 – 050 du 19/07/2001 relative à la lutte contre la pauvreté, le CSLP constitue le document de référence de la politique économique et sociale du pays. Les documents de politiques sectorielles qui ont été élaborés depuis 2001 s'inscrivent, en principe, dans les axes stratégiques qui sont définis dans le CSLP.

53. Parmi ces politiques sectorielles, certaines sont suffisamment liées au processus d'industrialisation pour être considérées comme des appuis ou des compléments faisant indirectement partie de la stratégie industrielle. Ces politiques, qui sont soit en voie d'adoption soit en cours de mise en œuvre, ne règlent pas forcément tous les problèmes et les exigences du développement des industries. Il s'agit de :

- La Stratégie Nationale de Formation Technique et Professionnelle ;
- La Stratégie Nationale de Développement des Nouvelles Technologies ;
- Le Programme de Développement des Infrastructures (Plan national de transport) ;
- La Stratégie nationale de Promotion de la Micro et Petite Entreprise ;
- La Stratégie Nationale de lutte contre la corruption ;

- La stratégie de Développement du Secteur Financier
- La stratégie de Développement du Secteur Rural
- La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé.

2. Les fondements de l'économie de marché

- 54.** C'est un préalable nécessaire et indispensable au développement des initiatives privées. L'orientation fondamentale suivie dans ce sens est d'établir des politiques qui créent les conditions de base pour une expansion des activités privées avec une référence majeure : le libre jeu de la concurrence dans une économie sécurisée et ouverte intégrant les exigences de la mondialisation.
- 55.** Les réformes engagées en la matière s'articulent autour de 3 déterminants essentiels du développement du secteur privé, à savoir : (i) l'environnement des affaires ; (ii) la formation technique et professionnelle et (iii) les infrastructures.

A. L'environnement des affaires

- 56.** Depuis plus de deux décennies, le gouvernement met en œuvre une série de réformes et de programmes afin de créer un environnement favorable aux affaires.
- 57.** Sur le plan institutionnel il y a lieu de signaler la création/dissolution d'un certain nombre de structures (Délégation Générale à la Promotion de l'Investissement Privé, Commissariat à la Promotion de l'Investissement) et la mise en place en 2012 d'une Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé relevant du Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Cette direction générale comprend trois directions dont celle du Guichet Unique et du Suivi des Investissements qui centralise toutes les formalités administratives et réduit, de ce fait, les coûts des formalités pour les opérateurs économiques.
- 58.** La création récente d'une Zone Franche à Nouadhibou (loi N° 001-2013 du 02 janvier 2013) a permis de faire évoluer sensiblement le cadre institutionnel. L'action engagée dans le cadre de cette zone a permis ; (i) la mise en place d'un guichet unique ; (ii) la mise en œuvre d'un schéma directeur et d'un plan de développement pluriannuel ; (iii) l'organisation de rencontres sur l'investissement ; (iv) le démarrage de projets prioritaires dans le domaine des infrastructures portuaires ; (v) l'étude de la mise en place d'un pôle halieutique et (vi) la création d'un centre de régulation de la zone franche.
- 59.** Conscient du fait que les différentes réformes ne porteront leurs fruits que si la lutte contre la corruption, qui constitue un préalable à la bonne gestion des ressources et à l'efficacité des politiques publiques, fait l'objet d'une attention particulière, le gouvernement a adopté en 2010 une Stratégie nationale de lutte contre la corruption. A cela s'est ajoutée la révision, en 2012, du code des marchés publics afin d'assurer une plus grande transparence en la matière.
- 60.** De plus, le gouvernement a adopté un nouveau code des Investissements promulgué par la loi n°52/2012 du 31 juillet 2012 dont l'application est précisée dans le décret n° 2012-282. Ce code qui s'est substitué à celui de 2002, tout en consacrant la liberté d'investir et le système de déclaration, élargit les champs d'activités du secteur privé national susceptible de bénéficier de ses avantages. Alors que le code de 2002 ne prévoyait qu'un seul régime (les points francs), le code de 2012 établit 3 régimes privilégiés : (i) les entreprises régies par le régime des PME dont les investissements, compris entre 50 et 200 millions d'UM, bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers lors d'une phase d'installation ne pouvant excéder 3 ans et durant la phase d'exploitation ; (ii) les zones

économiques spéciales bénéficiant aux entreprises dans les zones franches d'exportation et les entreprises localisés en dehors de Nouakchott et (iii) les conventions d'établissement avec l'Etat qui concernent des entreprises de 500 millions à 5 milliards d'UM prévoyant la création de 20 à 500 emplois directs et entre 50 et 2000 emplois indirects. Le code comporte, par ailleurs, de nouvelles dispositions encourageant l'attribution rapide des attestations d'investissement et autorisant la création d'un centre d'arbitrage au sein de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) avec possibilité de recours aux institutions internationales spécialisées et aux tribunaux nationaux pour le règlement d'éventuels contentieux.

- 61.** Par ailleurs, la réforme de la justice se poursuit (renforcement des capacités du système judiciaire, notamment sur les plans des ressources humaines et des infrastructures et équipements) et des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine des réglementations douanières et du commerce extérieur avec notamment la suppression de divers systèmes d'autorisations préalables, l'abolition de tous les monopoles d'exportation et d'importation et la réduction du nombre et de la valeur des tarifs douaniers. Cependant des contraintes fortes liées en particulier à la facilitation du commerce persistent. C'est ainsi que demeurent bon nombre de lourdeurs et complexités administratives dont l'impact est amplifié par les coûts élevés de transport. De plus, le pays ne dispose d'aucune loi spécifique en matière de concurrence et le dispositif légal actuel (Livre V du code de commerce de 2000) est insuffisant.
- 62.** En sus de l'ensemble des éléments susmentionnés, les programmes et réformes se sont articulés autour des éléments suivants :

- La révision du Code du Commerce de 2000 et celui des obligations et contrats ;
- La promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité;
- La mise en œuvre d'un vaste chantier de réforme de la fiscalité et de modernisation de l'administration fiscale;
- La création de la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) et l'autorisation de nouvelles banques ainsi que la baisse du taux directeur de la BCM pour faciliter l'accès au crédit ;
- La création d'un centre National de médiation et d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie;
- L'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- Le dialogue avec le secteur privé, avec la création par décret d'un comité des investissements qui constitue un cadre de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé, mais dont l'acquis est encore limité et le dispositif fragile ;
- La création d'un Comité Interministériel chargé des réformes relatives au Doing Business.

B. La formation technique et professionnelle

- 63.** En dépit, des efforts consentis ces dernières années pour améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché, à travers les priorités accordées à la formation professionnelle et la création des établissements supérieurs spécialisés, la qualité et le niveau de formation reste encore inadéquat aux besoins de l'industrie et est concentré à Nouakchott et Nouadhibou.

64. Dans ce contexte, toutes les enquêtes effectuées auprès des entreprises opérant dans l'industrie manufacturière ont montré que le niveau d'instruction et les compétences de la main d'œuvre constituent l'un des principaux goulots d'étranglement entravant le développement de leurs activités.
65. En outre, il ressort des travaux de la Banque Mondiale que ce manque de compétences alimente la médiocrité du taux de productivité qui est estimé à 3000 USD, soit la moitié de celui au Mali et le tiers du Sénégal, faible productivité qui n'est pas compensée par la modestie des salaires distribués. De plus, les estimations de diverses spécifications de fonctions de production indiquent que la productivité totale des facteurs est faible dans les entreprises manufacturières nationales. En moyenne, cette productivité est d'environ 77% inférieure à celle observée en Afrique du Sud qui affiche les meilleures performances du continent, environ trois fois inférieure à celle observée au Brésil et n'atteint pas la moitié de celle des industries au Maroc. Elle est aussi inférieure à celle des pays ayant de bonnes performances en Afrique subsaharienne.

C. Les infrastructures

66. La Mauritanie a réalisé, notamment au cours des dernières années, des progrès importants dans le domaine des infrastructures. Cela est particulièrement net dans les services de base (eau, électricité, TIC) dont la disponibilité et l'accès sont devenus une réalité de plus en plus concrète.
67. Dans le domaine des transports, des avancées significatives ont été enregistrées en termes de densification du réseau routier et de la desserte des zones de production de la vallée, des grandes villes, des capitales régionales et des pays limitrophes. A cela s'ajoutent la construction en cours de l'aéroport international de Nouakchott et une série de projets structurants dont la mobilisation des financements est en cours.
68. Malgré ces progrès, la ramification du réseau et son entretien restent en deçà des exigences pour l'amélioration des facteurs de production. **De même, l'infrastructure portuaire assurant les échanges avec l'extérieur, malgré l'élargissement des capacités des ports de Nouakchott et Nouadhibou, continue à avoir des coûts relativement élevés.**
69. Globalement l'accès aux services de base (électricité, eau et assainissement), aux infrastructures de transport (routes, chemins de fer, aéroports et ports) et aux infrastructures commerciales (collecte, stockage, distribution) **ne permettent pas d'avoir une industrie compétitive attirant davantage des investisseurs étrangers.**
70. A l'issue de l'ensemble des développements précédents, il faut souligner que malgré les importantes avancées réalisées, les entreprises industrielles demeurent confrontées à des difficultés importantes et ceci dans un contexte envahissant de mondialisation et de régionalisation mettant au premier plan les questions ayant trait à la productivité et à la compétitivité.
71. Dans ce contexte, le principal problème des entreprises concerne leur capacité compétitive qui est obérée à la fois par des déficiences internes et par les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans leur environnement.

- ❖ Au niveau interne, les déficiences font référence à :
 - L'insuffisante maîtrise du processus de production résultant de plusieurs facteurs intimement liés, parmi lesquels on peut citer l'inadéquation de la formation à tous les niveaux, la faiblesse du transfert de technologie et le caractère sommaire des études initiales ;
 - La faible maîtrise de la gestion due aux défaillances organisationnelles, à l'insuffisante maîtrise des coûts, à la gestion au jour le jour et aux qualifications limitées ;
 - L'accès difficile ou insuffisant à l'information, ce qui concerne notamment les technologies, le savoir-faire, les méthodes d'organisation et les marchés.

- ❖ Quant aux difficultés inhérentes à l'environnement, elles concernent :
 - La disponibilité limitée et le coût élevé du financement. Le crédit au développement est relativement rare eu égard à un certain nombre de raisons, à savoir : (i) le manque de ressources à moyen et long terme, conduisant les institutions financières à imposer dans les faits des maturités inférieures ou égales à 3 ans ; (ii) le niveau trop élevé du risque dû à la lourdeur des charges financières et à la précarité des garanties disponibles et (iii) la faiblesse des capacités de suivi et de contrôle des projets de développement au niveau des banques ;
 - Le poids et la lourdeur de la fiscalité ;
 - Les coûts des facteurs qui sont élevés avec peu de marges de manœuvre à court terme ;
 - **L'inadéquation des infrastructures** qui expliquent en partie les coûts de transport ;
 - La faiblesse du dispositif d'appui au sens large, qu'il s'agisse de formation, d'information commerciale ou de fournitures de services de base ;
 - La concurrence des importations, en raison d'une fraude qui fait échapper beaucoup d'importations à la **taxation**. A ce phénomène s'ajoutent des importations de qualité **douteuse** sans contrôle de qualité et qui abusent le consommateur et l'attirent par des prix bas ;
 - Les coûts de transaction élevés à cause des obstacles bureaucratiques et des coûts d'attente ;
 - L'absence de relations interindustrielles due au caractère hétérogène et ponctuel des industries qui se sont créés sans qu'un réseau de relations ne vienne conforter le système ;
 - La dépendance à l'égard des facteurs extérieurs comme les approvisionnements ou la réparation, aggravés par les coûts de transaction précités et la difficulté d'obtenir des devises en temps et heure et au coût défini par les autorités monétaires.
 - L'insuffisante orientation des capacités institutionnelles vers les problèmes à résoudre aussi bien au niveau public que privé.

72. Aussi le secteur de l'industrie demeure peu développé, non diversifié, laissant les ressources nationales très faiblement valorisées. De ce fait les exportations mauritaniennes sont constituées essentiellement de produits primaires à faible valeur ajoutée et l'économie nationale n'est pas ouverte aux opportunités de la mondialisation pour s'intégrer activement dans le commerce mondial.

- 73.** De plus, le constat général est que dans le cadre des efforts d'amélioration de l'environnement des affaires, les entreprises industrielles n'ont pas bénéficié de mesures d'accompagnement suffisantes destinées à les préparer à l'ouverture des marchés et aux exigences de normes de qualité et de compétitivité requises pour conquérir des parts des marchés intérieurs et extérieurs.
- 74.** Le tableau 3 ci-dessous récapitule les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur industriel national. A ce niveau, il importe cependant de souligner que dans les conditions particulièrement difficiles citées plus haut, l'audace et l'esprit d'entreprise de promoteurs dynamiques a permis de faire émerger et développer un nombre relativement important d'industries. Il en résulte que, dans des circonstances plus favorables, et avec un appui ciblé, l'élan créatif et innovateur des industriels sera stimulé avec pour conséquence l'impulsion et la dynamisation du secteur et l'accélération du processus de croissance inclusive et de développement du pays.

TABLEAU 3 : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU SECTEUR INDUSTRIEL NATIONAL

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Abondance de ressources naturelles (agropastorales, halieutiques et minières) à valoriser ; • Position géostratégique du pays : façade méditerranéenne à travers le Maghreb, arrimage à l'Afrique de l'Ouest et position atlantique centrale ; • Volonté politique de développer les capacités productives nationales pour une indépendance stratégique et l'amélioration des conditions de vie des populations ; • Essor économique du pays : génération de ressources financières à investir et opportunités de sous-traitance ; • Existence d'un secteur manufacturier relativement important dont certaines unités de bonne taille se sont engagées dans la voie de la diversification industrielle ; • Longue et forte tradition entrepreneuriale, • Développement des infrastructures trans-régionales (routes, ports, aéroports) ; • Accords internationaux/régionaux en cours ou en perspective : UMA, Union Economique Arabe, APE... 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de priorité accordée à l'industrie dans les programmes de développement (CSLP) ; • Inexistence de structures d'appui et insuffisance du cadre promotionnel ; • Absence d'intégration du tissu industriel ; • Vastes distances pour les échanges, coût du transport ; • Hyper concentration et duplication dans certaines niches industrielles (ciment, eaux minérales, biscuits, boulangerie) ; • Dilution des responsabilités entre les ministères ; • Manque d'infrastructures d'accueil du type zones industrielles viabilisées ; • Coûts élevés des facteurs de production, surtout l'énergie ; • Absence de structures et de mécanismes de financement appropriés ; • Insuffisance de main d'œuvre qualifiée ; • Etroitesse du marché national et difficulté d'exporter, en particulier vers les pays de la CEDEAO. • Préférence culturelle pour le commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement dans les accords de l'OMC de possibilités de transition et de fenêtres pour les « produits stratégiques » et les « produits sensibles » ; • Desserrement de la contrainte des ressources permettant au pays d'engager des efforts en faveur du long terme (développement industriel) ; • Existence de larges plages pour le développement industriel, le pays étant l'un des pays les moins industrialisés du monde ; • Existence de ressources pétrolières et gazières et développement mondial accéléré des énergies renouvelables ; • Intérêt accru des partenaires (notamment l'Europe) à la production d'électricité solaire au Sahara (projet DESERTEC). 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de confiance entre les industriels et l'Etat ; • Faible recours aux possibilités offertes par les Accords de l'OMC relativement aux produits stratégiques et aux produits sensibles ; • Non adoption officielle des stratégies industrielles élaborées et faible mise en œuvre de leurs plans d'actions ; • Persistance des difficultés rencontrées par les entreprises et risques, à court terme, de leur fermeture ; • Faible accès aux marchés régionaux ; • Pression excessive des importations laissant peu de marge pour les industriels ; • Contrebande et fraude • Non conformité de certains produits aux normes internationales.

II. LA VISION STRATEGIQUE DE L'INDUSTRIE

75. Dans ce cadre, deux éléments essentiels seront considérés, à savoir : (i) la vision, les objectifs et les axes ; (ii) les priorités et séquences de mise en œuvre et (iii) la condition de mise en œuvre.

II.1 LA VISION, LES OBJECTIFS ET LES AXES

1. Une vision intégrée

76. La vision sur laquelle repose la stratégie est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément aux principales contraintes pesant sur l'industrie permettra de relancer rapidement et durablement l'industrialisation avec pour conséquence un recul des frontières de la pauvreté grâce à l'élévation du niveau de la production, de l'emploi et des revenus.

77. Cette vision s'intègre harmonieusement dans les grands objectifs pour l'Agenda post 2015 dont celui de favoriser une croissance économique diversifiée, inclusive, durable, réductrice des inégalités et pro pauvres et orientée vers la création d'emplois et de lutte contre le chômage.

2. Les objectifs de la stratégie

78. Convaincu que le développement du secteur industriel contribuera à une croissance économique forte, génératrice de valeurs ajoutées et créatrice d'emplois et donc concourant à la lutte contre la pauvreté, le gouvernement visera comme objectif principal d'augmenter progressivement la contribution du secteur industriel au PIB. A cet effet, il s'agira de faire face aux contraintes qui pèsent sur la croissance du secteur et de créer un environnement favorable au développement des investissements nationaux et étrangers.

3. Les grands axes de la stratégie

79. L'objectif central à long terme du développement industriel est la mise en place d'un tissu manufacturier prospère, porteur de croissance économique et d'élargissement de l'emploi direct et indirect et donc des revenus.

80. Cet objectif doit être relié aux objectifs plus généraux du développement économique qui visent à élargir le plus possible la base productive du pays par la densification et la diversification des activités créatrices de valeur ajoutée. Ce processus passe par la valorisation de toutes les opportunités du marché national, par la l'élargissement et la transformation des productions primaires, par des stratégies et des efforts de conquête de marché à l'export et la multiplication des partenaires...

81. Il doit être relié, de manière spécifique, à l'objectif central de la stratégie nationale de développement, à savoir le recul net et durable des frontières de la pauvreté. Cela est d'autant plus aisé que le développement industriel entretient une double relation avec la lutte contre la pauvreté :

- Un élargissement des activités industrielles est un facteur de la croissance économique qui est à la base de toute réduction de la pauvreté, surtout si elle comporte des éléments de redistribution ;

- Le principal levier économique de lutte contre la pauvreté est l'emploi, grâce aux revenus qu'il engendre et à la promotion sociale qu'il favorise. Même si, en termes d'emploi, l'industrie ne s'adresse qu'indirectement aux populations cibles de la lutte contre la pauvreté, ses effets multiplicateurs atteignent forcément les populations en quête d'emplois peu qualifiés et de revenus, particulièrement dans le cas de l'industrie agro-alimentaire.

82. Sur cette base, la stratégie de relance repose sur cinq grands axes qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés :

- ❖ Le premier axe vise la **valorisation du potentiel industriel** de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales;
- ❖ Le deuxième axe est relatif à **l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises** et la création et aménagement des zones industrielles
- ❖ Le troisième axe vise **la diversification de la production industrielle** ;
- ❖ Le quatrième axe vise **l'insertion dans le phénomène de délocalisation** ;
- ❖ Le cinquième axe vise **la mise en place d'un environnement dans lequel les entrepreneurs peuvent développer leurs aptitudes** et susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.

83. Les quatre premiers axes constituent des portes d'entrée concrètes ouvrant le chemin d'un élargissement des activités industrielles. Elles devront évidemment être confrontées aux études de faisabilité que doivent faire le moment venu les opérateurs privés, auxquels appartient en définitive la décision d'investissement.

II.2 LES PRIORITES ET LES SEQUENCES DE MISE EN ŒUVRE

84. La stratégie doit se dérouler sur un horizon suffisamment long dans lequel toutes les politiques identifiées auront donné leur plein effet. Il va de soi que les différents axes de la stratégie ne pourront pas être mis en œuvre en même temps et au même rythme. Les contraintes de ressources, de capacités de mise en œuvre, de pertinence même des politiques et des programmes justifient la définition de priorités.

85. De plus, la stratégie elle-même est un processus itératif qui s'enrichit de l'expérience de sa mise en œuvre, d'une meilleure connaissance de la problématique de l'industrialisation, de l'évaluation de l'impact des différents programmes et des points de vue des différents acteurs. La stratégie sera mise en œuvre par séquence.

86. La stratégie de relance, qui est limitée dans le temps (2015 -2019), est une phase transitoire de rapprochement de l'Etat et des industriels appelée à se focaliser sur un certain nombre d'actions structurantes, fondamentalement centrées sur l'environnement économique des entreprises.

87. Cette stratégie doit permettre de :

- Consolider le tissu industriel existant à travers une amélioration de ses capacités compétitives et de croissance ;
- Faciliter et encourager par des conditions favorables l'initiative des entreprises pour élargir leurs productions, procéder à des diversifications intra- ou extra-entreprise, remonter des filières, intégrer des activités connexes, aider à promouvoir des activités d'amont ou de sous-traitance... ;
- Stimuler l'arrivée de nouveaux investisseurs pour de nouvelles activités.

II.3 LA CONDITION DE MISE EN OEUVRE

88. Une des contraintes les plus évidentes à l'élargissement des activités manufacturières tient au marché, dans la double signification du terme (marché – espace et marché – institution)

1. Le marché – espace

89. Pour investir et produire la première condition est de pouvoir vendre sur un marché. Or le marché mauritanien est encore étroit, même s'il évolue très rapidement, et il est handicapé du fait des grandes distances entre des régions à faible population et le manque de pouvoir d'achat. Ce même marché déborde de produits importés de tous les pays du monde. L'interprétation trop littérale des accords de l'OMC, le souci d'approvisionner le marché et le manque de contrôles laissent entrer en masse des produits de **qualité inconnue, rendant** la concurrence souvent déloyale.

90. Par ailleurs, il est paradoxal de constater la contradiction entre l'évidente exigüité du marché et la multiplication d'usines identiques. La concurrence est certes salutaire mais la duplication excessive aboutit soit à l'arrêt des unités les moins performantes ou puissantes, soit à la survie pénible de plusieurs unités en dessous de leur seuil de rentabilité. Dans les deux cas, le capital investi aurait mieux servi et prospéré dans un autre créneau. Cela implique une action vigoureuse d'orientation de l'Etat vers les créneaux porteurs.

91. En outre, l'ouverture de débouchés extérieurs, à travers les accords bilatéraux et régionaux appropriés, constitue ici une démarche essentielle pour l'élargissement de la base industrielle

2. Le marché – institution

92. Malgré les progrès importants réalisés, le fonctionnement du marché national en tant que lieu d'échange règlementé pour y faire jouer la concurrence est encore imparfaite au plan des textes et de leur application. Des pratiques visant à déjouer la concurrence y persistent. Pour renforcer la validité des actions en cours par les autorités en vue d'améliorer le cadre réglementaire du marché et les conditions de concurrence, des améliorations sont nécessaires au niveau de l'application effective et des contrôles, tant sur la production nationale que sur les importations.

III. L'ACTION D'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE (2015-2019)

93. L'adoption d'une stratégie industrielle découle d'une démarche volontariste qui implique d'abord la mobilisation de l'Etat en faveur de cette stratégie. Cette mobilisation ne peut se contenter du repérage et du simple affichage d'objectifs concrets en termes de progrès de la densification du tissu industriel. En partant des bonnes pratiques en matière de développement industriel notamment dans les pays en voie de développement (cf. encadré 2) la stratégie doit se traduire en actes d'incitation plus appuyée, capables d'entraîner l'adhésion et la motivation des investisseurs privés. L'ensemble des actions d'incitation entreprises dans cette optique constitue un plan d'action à court et moyen terme.

Encadre 2 : La politique industrielle qui marche

Les réussites ou les échecs enregistrés par l'évaluation des expériences internationales en matière de politique industrielle ne sont pas aisés à généraliser, en raison de la dissemblance des pays. De ce fait, chaque pays doit suivre son propre cheminement en associant l'expérimentation avec une évaluation d'impact rigoureuse afin de produire une base de constatations tangibles permettant de déterminer les mesures de politique industrielle qui fonctionnent.

Cependant, on constate, à la lumière de l'expérience des pays en voie de développement qui ont réussi au cours des dernières décennies à augmenter considérablement leur valeur ajoutée manufacturière, qu'il existe un certain nombre de facteurs qui contribuent à la bonne marche de la politique industrielle. Parmi ces facteurs, on peut citer :

1. La prise en compte rigoureuse des ressources matérielles et humaines du pays, mais sans dogmatisme concernant les avantages comparatifs ;
2. Le processus participatif d'élaboration de la politique industrielle qui est aussi important que son contenu.
3. Le réalisme de la politique industrielle, son établissement sur une base solide de données factuelles et sa mise en œuvre de manière consensuelle ;
4. La coordination étroite par l'Etat de la politique industrielle avec les autres politiques afin d'éviter que, faute d'alignement, elles ne contrecarrent ses objectifs essentiels ;
5. La volonté réelle de l'Etat d'appuyer les industriels et l'orientation de l'investissement vers les secteurs et/ou filières identifiés fondamentalement par les investisseurs. Il s'agit à travers cette volonté politique d'établir un programme de transformation nationale visant à créer et cultiver des activités productives ou à progresser sur le plan technologique ;
6. La cohérence, la continuité et l'engagement de la politique industrielle afin de rassurer les industriels dans un environnement stable et prévisible ;
7. Le renforcement des capacités du gouvernement à mettre en œuvre la stratégie d'industrialisation retenue ainsi que des mécanismes de suivi-évaluation et de correction de trajectoire ;
8. Le dialogue permanent public – privé qui favorise la conception d'interventions soutenues par le savoir d'experts du secteur privé, et l'obtention de l'appui de toutes les parties prenantes aux décisions prises ;
9. L'exploitation de toutes les possibilités d'incitations ciblées offertes par les accords de l'OMC ;
10. Le degré élevé de l'investissement dans l'éducation à tous les niveaux car le capital humain est un facteur essentiel de la croissance économique ;
11. Le renforcement de la coopération internationale dans les domaines des normes du travail, de l'investissement et des objectifs de développement économique durable.

III.1 LA PROBLEMATIQUE DE L'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE

94. S'agissant de l'action d'incitation ciblée sur l'industrie, et en dehors des handicaps à l'investissement explicités plus haut, deux données majeures méritent une attention spécifique : (i) le contexte socio-économique et (ii) l'insuffisance du système d'appui.

1. Le contexte socio-économique

95. Il est nettement favorable à la sphère de la circulation au détriment de la sphère de la production. Tout pousse au commerce plutôt qu'à l'industrie :

- L'héritage culturel et les prédispositions des mentalités et des compétences,
- La dynamique commerciale au niveau de l'économie qui est porteuse, offrant des opportunités de gains plus rapides et importants que dans l'industrie, aidée par l'élargissement du mode de consommation des mauritaniens, même si des améliorations ont eu lieu sur ce front,
- La facilité d'entrée dans des activités et le manque d'encadrement du secteur, dominé par l'informalité,
- Le souci affiché de l'Etat d'approvisionner les marchés à tout prix, et la facilitation des devises à cet effet,
- L'opinion généralisée que les produits importés sont forcément meilleurs que les produits nationaux.

2. L'insuffisance du système d'appui

96. Cette insuffisance est nette dans un contexte marqué par :

- Un éloignement de l'Etat qui a peu montré son engagement en faveur des industries, le secteur de la pêche exceptée, motivé par son interprétation de la politique libérale imposée par l'OMC et les bailleurs de fonds.
- Des structures professionnelles dont les moyens sont trop faibles pour apporter des appuis autres que revendicatifs,
- Une multiplicité des responsabilités publiques en charge des différents aspects ou volets du développement industriel, manquant de coordination et de communication.

97. Dans ce contexte, finalement peu favorable, un renversement de tendance ne peut venir que d'incitations nouvelles et additionnelles capables de créer la motivation en faveur de l'industrie au sein du secteur privé et des initiateurs d'activités. Il faut rassurer les entrepreneurs, les aider à trouver des solutions aux problèmes et améliorer l'attractivité des activités industrielles, y compris en leur réservant un traitement positivement discriminatoire par rapport aux activités commerciales.

98. Les mesures suggérées ci-après, proposées à titre transitoire, ne faussent pas la concurrence au sein du secteur industriel. Elles ne constituent pas une barrière d'entrée sur le marché mais un facteur d'appel vers l'industrie et vers un renforcement de l'offre nationale. Elles paraissent à court terme la seule façon de contrer la séduction des activités non productives, de lutter contre les pratiques de concurrence déloyale et de compenser pour partie les handicaps de compétitivité. Cela étant, il faut reconnaître que ce faisant on modifie quelque peu et volontairement l'allocation des ressources, mais une allocation qui se fait quand même par le marché.

99. De façon générale il faut souligner que la démarche proposée se situe dans une optique d'action immédiate sur le court, et au plus le moyen terme. A plus long terme, une fois le tissu industriel en place, la dynamique du marché et d'une saine concurrence doivent assurer, grâce à une supervision légère et vigilante de l'Etat, l'orientation des capitaux et l'optimisation des ressources en vue de la maximisation de la valeur ajoutée pour le plus grand bénéfice de toute l'économie du pays.

III.2 L'INCITATION CIBLEE SUR L'INDUSTRIE

100. L'incitation ciblée se focalisera sur des actions concrètes, réalistes et réalisables centrées autour des cinq axes de la stratégie. Une attention spécifique sera accordée à la création d'un environnement économique clair et lisible et de nature à inciter les investisseurs à se tourner vers les secteurs productifs. Par axe, les actions suivantes sont programmées :

1. AXE 1: LA VALORISATION DU POTENTIEL INDUSTRIEL

101. Cet axe essentiel concerne essentiellement les produits primaires de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture et des mines.

1. Pêche

❖ Exploiter les opportunités offertes pour la transformation locale de la production : (i) la préparation des produits semi-finis qui concerne toutes les catégories, y compris les demersaux ; (ii) la conserverie en général qui concerne différentes espèces notamment le thon, les maquereaux, les sardines et les sardinelles ; (iii) la valorisation de l'anchois qui est très abondant mais mal pêché et (iv) la transformation vers l'alimentation préparée soit vers la pré-cuisson soit vers les plats cuisinés.

2. Elevage

- ❖ Elargir les réseaux de collecte de lait liés aux usines existantes et prévoir des investissements dans le bassin laitier du Guidimagha;
- ❖ Créer des fermes d'intensification, tant pour la production laitière que pour l'embouche. Il n'est pas nécessaire de recourir à des races exotiques, puisque la vache maure est considérée parmi les meilleures laitières d'Afrique, et la vache peulh donne de l'excellente viande. La productivité de ces deux zébus, rustiques et adaptés à l'écosystème, est susceptible d'énormes améliorations simplement avec un régime correct ;
- ❖ Mettre sur pied, dans les régions d'élevage, d'abattoirs frigorifiques congélateurs construits et gérés aux normes les plus exigeantes, remplissant directement des conteneurs destinés à l'exportation par voie maritime. Cela permettra l'installation de centres d'embouche et de collecte de peaux à proximité, entraînant un impact considérable sur toute la filière ;
- ❖ Implanter des unités d'extraction d'huile permettant aux agriculteurs de cultiver des protéagineux, indispensables pour fournir des tourteaux aux usines d'aliment bétail et alimenter celles d'huile alimentaire en arrêt, dans l'optique de maîtriser entièrement la filière d'alimentation animale. Cette industrie offre un débouché à beaucoup de sous-produits et concerne aussi bien les ruminants que l'élevage avicole ;

- ❖ Promouvoir l'industrialisation et les exportations de peaux semi – brutes et veiller, à cet effet, en amont sur la qualité des peaux elles-mêmes (blessures, insectes, méthodes de dépouillage, etc.) ;
- ❖ Mettre en place de petites usines (boutons, peignes, barrettes et autres) pour la valorisation des déchets actuels, tels que les cornes et onglons.

3. Agriculture

- ❖ Mettre en place de petites unités de transformation, en particulier celles achetant les matières premières aux petits producteurs ruraux. Il peut s'agir de simple conditionnement, ou de congélation, ou de traitement plus élaboré, aboutissant à des marchandises prêtes pour la vente dans les magasins de détail en zone urbaine. Ce sont ces unités les plus aptes à susciter la production de cultures nouvelles et à fournir de nombreux emplois en amont. Citons les oléagineux ('protéagineux'), la tomate concentrée en conditionnement type TetraPak, etc.
- ❖ Stimuler les cultures industrielles impliquant des investissements intégrés, tout en prenant des dispositions à ce niveau pour que la mise en valeur de vastes étendues des meilleures terres cultivables du pays ne se fasse pas au détriment des populations, ni de la fertilité du sol, l'agriculture intensive ayant déjà désertifié une bonne partie des terres cultivables de la planète.

4. Mines

- ❖ Promouvoir, dans un cadre concurrentiel, les activités de sous-traitance. Il s'agit de dégager dans les achats de la SNIM et des compagnies minières et pétrolières des idées de projets, d'en étudier la faisabilité, d'en diffuser l'information et d'aider les promoteurs éventuels à préparer un investissement.

2. AXE 2 : L'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET LA CREATION ET AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES

102. Cet axe est structuré autour de 7 activités essentielles :

- ❖ Conditionner l'autorisation de toute nouvelle activité industrielle à l'inclusion dans l'étude y afférente d'un plan de contrôle de qualité approprié ;
- ❖ Renforcer les capacités des structures de promotion et de contrôle de la qualité ;
- ❖ Créer une Plateforme Technique pour l'Industrie. Ce centre de haut niveau mettra des ressources et de l'expertise à la disposition des opérateurs industriels dans leur démarche d'amélioration de la compétitivité (informations, assistance et conseils en technologies et gestion). Il devrait pour cela intégrer les structures renforcées de normalisation, de mise à niveau et de collecte d'information. La Plateforme recensera les besoins technologiques et logistiques des entreprises, ouvrant la voie à la création d'entreprises de sous-traitance et de services à l'industrie ;
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre un programme national de mise à niveau visant à développer les performances commerciales des entreprises sur leurs marchés, à accompagner l'émergence d'une nouvelle culture d'entreprise et à favoriser l'intégration et la densification du tissu d'entreprises. Ce programme de mise à niveau sera doté d'un fonds destiné à : (i) l'élaboration des études-diagnostics ; (ii) la formulation de plans de mise à niveau ; (iii) la mise en œuvre et du suivi des recommandations du plan de mise à niveau dans ses

différents volets comme la formation, l'information, la qualité, le marketing, la technologie, la recherche de partenaires, les systèmes de gestion... et (iv) la réalisation des investissements matériels liés à la promotion de la compétitivité industrielle relatifs aux équipements de production destinés à l'amélioration de la qualité et des emballages des produits ainsi que des équipements en matériels de laboratoire et de métrologie.

- ❖ Trouver des solutions pratiques et consensuelles avec les entreprises contraintes de se reconverter pour des raisons indépendantes de leur volonté (exemple des unités de production du plastique) ;
- ❖ Mettre en place une stratégie, une institution et des moyens pour prendre en charge le foncier économique et industriel. Cela est d'autant plus important, qu'en dehors de la zone franche de Nouadhibou avec son statut particulier et des quelques zones artisanales aménagées à Nouakchott et à l'intérieur du pays, le pays n'a pas développé de véritables zones économiques industrielles et commerciales, pour l'implantation des entreprises privées, aménagées et raccordées aux différents réseaux (électricité, eau, télécom, etc.) Cette situation constitue un handicap fort pour les investisseurs privés nationaux et limite fortement l'attractivité du site Mauritanie vis-à-vis des IDE étrangers ;
- ❖ En attendant la mise en place de la stratégie précitée avec les moyens adéquats, il s'agit de faciliter l'établissement de nouveaux sites de production à travers : (i) l'établissement d'une zone industrielle à Nouakchott et au moins une autre zone dans la vallée du fleuve, entre Rosso et Boghé, profitant de la présence de la route et de l'électricité et (ii) la cession des terrains à des prix concessionnels avec soit paiement différé et étalé, soit location allégée sur une longue période, pour la construction d'usines, quitte à les faire payer au prix résidentiel au cas où le projet industriel ne se matérialiserait pas dans les délais prévus dans la demande.

3. AXE 3 : LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

103. Il s'agit ici de valoriser les possibilités ouvertes par l'import substitution et identifier les niches d'opportunité à travers une analyse fine des importations et une importante action de sensibilisation menée en direction des investisseurs au sujet de la capacité d'absorption du marché, afin de ne pas gaspiller du capital en multiples usines identiques fonctionnant à moins de la moitié de leur capacité. La proposition d'action énoncée va dans le sens de dimensionner la capacité de production installée au marché avec des prévisions réalistes de son expansion.

4. AXE 4 : L'INSERTION DANS LE PHENOMENE DE DELOCALISATION.

104. 2 activités sont envisagées dans cet axe :

- ❖ Assurer le développement de la Zone Franche de Nouadhibou ;
- ❖ Développer la formation technique et professionnelle, afin de faire progresser les indicateurs de compétitivité.

5. AXE 5 : LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRENEURS DU SECTEUR.

105. Cet axe se focalise sur 9 grandes activités subdivisées en sous – activités :

1. Rendre le financement accessible

- ❖ Réintroduire le refinancement des banques auprès de la Banque Centrale pour les crédits longs à l'investissement productif de manière à desserrer la contrainte de ressources des banques, et / ou confier à la CDD le soin d'assurer le financement des industries, moyennant une série de conditions destinées à orienter les efforts vers les secteurs les plus utiles. Le taux directeur étant fixé par la Banque Centrale, le taux de sortie pour l'industrie devrait être ramené à un niveau raisonnable en rapport avec ceux pratiqués dans le monde.
- ❖ Mettre en place un fonds de promotion industrielle et de participation. Ce fonds est destiné à aider à la création et au développement des activités industrielles. Il servira à la promotion de l'investissement industriel dans des entreprises de valorisation des ressources naturelles. Il apportera un appui direct aux investisseurs industriels par la prise en charge partielle du coût de certaines immobilisations telles que le terrain et les constructions. Des critères d'éligibilité à ce fonds seront définis dans l'étude relative à sa formulation et aux modalités de fonctionnement de sa structure de gestion. Le fonds servirait également à : (i) la mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional par l'incitation et l'accompagnement de la décentralisation des activités industrielles à l'intérieur du pays ; (ii) l'insertion de jeunes diplômés dans le secteur industriel ; (iii) l'étude et la réalisation de zones et domaines industriels ; (iv) la mise en œuvre de programmes de formation et (v) l'information industrielle et commerciale.
- ❖ Créer un fonds de garantie pour les investissements industriels. Ce fonds vise à faciliter l'accès aux crédits d'investissement pour les entreprises industrielles, et plus particulièrement des PME-PMI. Il interviendra en garantissant partiellement ou totalement les crédits à moyen et long terme accordés par les banques aux entreprises qui réalisent un programme d'investissement industriel, dans le cadre de la création ou du développement de leur activité. La garantie accordée pourrait couvrir les Investissements corporels (immeubles et/ou équipements), ainsi que les dépenses connexes nécessaires pour la réalisation et la mise en œuvre du projet industriel. Il pourra également intervenir pour diminuer les risques de change sur les financements obtenus de l'étranger. Sa mise en place permettra de lever une contrainte majeure qui limite l'accès aux financements due à l'impossibilité pour un certain nombre de promoteurs d'apporter les garanties exigées pour l'obtention du financement nécessaire à la réalisation de leur projet. Le financement de ce fonds, comme celui de la participation industrielle et de la participation, se fera à travers les dotations du budget de l'Etat, les apports de partenaires extérieurs et les prélèvements ou contributions à partir des autres fonds : Privatisation, taxes sur les exportations, taxes sur les importations, fonds d'insertion...
- ❖ Consolider et structurer la demande de crédit à travers la mise en place d'une assistance technique aux entreprises en matière de gestion comptable et financière, d'élaboration de dossiers bancables, etc., et le renforcement de la fonction d'expert-comptable.
- ❖ Renforcer l'offre de crédit pour les PMI à travers la création de départements spécialisés au sein des banques, le relèvement des plafonds de crédit des IMF, l'encouragement à l'établissement d'IMF spécialisés dans l'offre de crédit et l'attraction d'acteurs internationaux spécialisés (ADVANS, PROCREDIT...).

2. Créer un environnement fiscal incitatif

- ❖ Supprimer l'IMF pour le secteur industriel formel car il grève à la fois le capital et la trésorerie des entreprises. Particulièrement pénalisant pour les PMI, cet impôt est un puissant incitateur à l'informalité ;
- ❖ Instituer un barème de dégrèvements incitatifs. Ils doivent être réels et ne pas pouvoir être rendus inopérants par des mesures contradictoires. Ce barème pourrait

ainsi comporter : (i) une réduction d'impôt pour l'utilisation de matières premières locales, avec un dégrèvement supplémentaire si celles-ci sont fournies par de petits producteurs ; (ii) une réduction pour l'implantation de l'unité de production à plus de 100 km de Nouakchott ou Nouadhibou ; (iii) une réduction d'impôt en fonction du nombre d'emplois créés et (iv) une détaxation des bénéfices réinvestis ;

- ❖ Réduire les droits et taxes à l'importation des équipements industriels ;
- ❖ Rendre effectif le remboursement de la TVA prévu par la loi à travers la mise en place d'un compte au Trésor suffisamment approvisionné ;
- ❖ Rompre avec le système de précompte de la TVA qui n'est pas prévu dans le Code Général des Impôts et qui grève injustement la trésorerie des entreprises ;
- ❖ Prévoir dans les règles fiscales relatives à la TVA, notamment pour les ventes de biens, des dispositions spécifiques en matière d'impayés ;
- ❖ Alléger l'ITS et le simplifier dans le cadre d'une réforme globale visant à le rendre plus juste et plus équitable. Dans ce cadre, et pour accroître la disponibilité des cadres nécessaires aux entreprises, il faut plafonner l'ITS dans les industries à un niveau correspondant aux salaires habituels des cadres dans les autres secteurs.

3. Promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME)

- ❖ Elaborer et promulguer une charte des petites et moyennes industries fixant le cadre juridique et institutionnel de la politique que les pouvoirs publics comptent mettre en œuvre pour les promouvoir et les aider à dépasser les obstacles qui entravent leur développement. Cette charte devrait prévoir :
 - La mise en place d'une Agence de Promotion de la PME ;
 - Une série de mesures destinées à simplifier les procédures administratives et juridiques liées aux PME ;
 - Faciliter aux PME l'accès au financement à travers la mise en place d'un cadre réglementaire et incitatif pour le développement du capital-risque, la création de fonds de garantie et de cautionnement mutuel, la création de fonds collectifs et de sociétés d'investissement en capital ainsi que la constitution d'organismes de crédit mutuel et coopératif.

4. Accroître la disponibilité de compétences nécessaires aux entreprises

- ❖ Ouvrir au CSET une section post-BTS en « Maintenance Industrielle » basée sur le principe des Centres d'Excellence et l'approche par compétences, pour que les sortants soient des techniciens polyvalents immédiatement opérationnels. Les meilleurs diplômés du BTS seront orientés vers cette section, chacun parrainé par une entreprise industrielle qui pourra l'accueillir pour des stages pratiques et éventuellement le recruter une fois formé ;
- ❖ Mettre en chantier au niveau de l'Institut Polytechnique, et selon des modalités réalistes, une passerelle permettant, après quelques années de travail, aux meilleurs techniciens titulaires du diplôme susmentionné de faire des études d'ingénieur, de manière à motiver et attirer vers la filière les meilleurs étudiants n'ayant pas les moyens de suivre des études supérieures prolongées ;

- ❖ Organiser, avec l'appui technique et une contribution financière des entreprises, des cours de formation (cours du soir) à l'intention des opérateurs de machines, qui faute de connaissances ont un effet destructeur sur les équipements.

5. Faciliter l'accès aux devises

- ❖ Ouvrir un guichet spécialisé à la Banque Centrale, auprès de laquelle les industriels trouveront toujours des devises pour leurs intrants, dûment identifiés et répertoriés, ou garantir automatiquement la couverture des banques primaires pour tout transfert relatif aux intrants industriels.

5. Alléger le coût des facteurs de production

- ❖ Réduire fortement la prime fixe du tarif dit « moyenne tension » de la SOMELEC, appliqué aux industries moyennes, et ramener le coût du kWh à un niveau supportable. La mesure sera accompagnée de l'audit des conditions d'utilisation de l'énergie électrique par les entreprises tel que prévu, et des conseils pour l'optimiser.
- ❖ Réduire le tarif industriel de l'eau ;
- ❖ Supprimer le monopole de la manutention portuaire qui grève les coûts des intrants industriels importés.

6. Réduire la duplication des industries et diversifier la production industrielle

- ❖ Attribuer un numéro d'autorisation à chaque entreprise industrielle, numéro qui devra figurer sur tout produit mis en vente sur le marché national. Cette autorisation ne sera délivrée pour une entreprise se proposant de fabriquer un produit déjà en concurrence sur le marché que si une étude de marché sérieuse, faite par le gouvernement, aux frais du demandeur le cas échéant, démontre soit que la capacité de production déjà installée pour ledit produit est inférieure à la capacité d'absorption du marché, soit que le produit sera exporté. Les industries déjà en place auront le droit de consulter l'étude pour en vérifier le bien-fondé.
- ❖ Etablir une banque d'idées d'industrie, sur la base d'un recensement des matières premières existantes ou possibles et industrialisables. Les demandeurs d'autorisation pourront ainsi être orientés vers d'autres possibilités si l'objet de la demande est irrationnel.

7. Faciliter l'accès au marché national et international

a. Le marché national

Les produits de l'industrie nationale ont besoin en premier lieu d'un accès équitable au marché national. Etant donné que le problème ne réside pas toujours dans la compétitivité des produits, il faudrait :

- ❖ Lutter efficacement contre la contrebande et la fraude et l'évasion fiscales qui posent de sérieux problèmes de concurrence ;
- ❖ Identifier les produits sensibles et/ou stratégiques en vue de mesures éventuelles de sauvegarde compatibles avec les accords de l'OMC ;
- ❖ Imposer, si nécessaire, une mercuriale sur les importations concurrentes des produits nationaux, indexée sur les prix moyens du marché mondial ;
- ❖ Négocier à l'amiable avec les grossistes un quota de produits nationaux par rapport aux mêmes produits importés.
- ❖ Entreprendre une grande campagne d'explication orientée vers le grand public, pour faire comprendre les éléments constitutifs de la qualité, afin d'insuffler chez les consommateurs la confiance dans l'industrie nationale et dans le système de contrôle capable de garantir cette qualité, et les convaincre que les marchandises importées ne sont pas forcément meilleures.

b. Le marché à l'exportation

- ❖ Mettre en place un système d'entrepôts industriels permettant aux entreprises qui exportent des produits dont la fabrication a demandé des importations de bénéficier du régime de l'entrepôt industriel, qui suspend les paiements en douane jusqu'au dénouement de l'opération ;
- ❖ Assurer la détaxation à l'export même en dehors des zones franches.

8. Assurer le pilotage du secteur

- ❖ Réorganiser le ministère chargé de l'industrie sur la base d'un audit organisationnel et renforcer ses capacités de planification et de programmation afin de pouvoir assurer l'orientation des anticipations des opérateurs économiques (à travers les analyses, les prévisions et la prospective) et le suivi et l'évaluation des évolutions économiques en vue d'opérer à temps les ajustements appropriés ;
- ❖ Renforcer les capacités de la Fédération des Industries et des Mines (FIM) pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans les trois domaines essentiels que sont la concertation, l'appui technique et l'assistance et l'appui – conseil ;
- ❖ Mettre en place un Observatoire de l'Industrie. Cette opération est d'une importance capitale. En effet, la prise du risque est liée à toute activité de l'entreprise. Cependant, les entreprises ne peuvent prendre des décisions rationnelles que sur la base d'une information de qualité relative aux facteurs de production et aux débouchés. De plus, elles doivent disposer d'un système d'alerte rapide relatif aux fluctuations brutales et fréquentes et souvent imprévisibles de l'économie. Cet observatoire devrait fournir, entre autres et instantanément, des indicateurs de qualité sur les marchés, la productivité, les performances sectorielles, les taux de change et les évolutions tendanciennes. Sans ce système d'information les difficultés de tous genres et les incertitudes viendront à bout de l'esprit d'entreprise, ressource précieuse, avec pour corollaire la croissance et le développement des activités spéculatives de court terme.

IV. LE CADRE D'IMPULSION ET DE GESTION DE LA STRATEGIE

106. La stratégie de développement industriel a besoin d'être impulsée et gérée parce que sa mise en œuvre ne va pas de soi, dans la mesure où elle implique novation, changement, effort et continuité dans l'action. Pour avoir le plus de chances d'être mise en œuvre, cette stratégie qui fait intervenir de nombreux acteurs, publics et privés, a besoin : (i) d'un affichage crédible et (ii) d'un cadre institutionnel et organisationnel qui assure l'impulsion et la convergence des efforts des différentes parties concernées.

IV.1 OPPORTUNITE D'UN AFFICHAGE GOUVERNEMENTAL

107. Il est fondamental d'afficher l'intérêt qui s'attache à stratégie de développement industriel et la volonté d'agir pour la concrétiser. Cet affichage et cette volonté se traduisent à travers l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie et d'une « Déclaration de politique industrielle » et la mise en place d'un « Comité interministériel de suivi ». Ce dernier est utile pour assurer une coordination interministérielle qui paraît faible, sinon absente, dans le domaine de l'industrie.

108. L'impact d'une telle manifestation de volonté politique est déterminant pour : (i) dégeler les attitudes administratives face aux problèmes et besoins des entrepreneurs industriels ; (ii) impulser les motivations du secteur privé national en faveur de l'industrie et (iii) susciter l'intérêt d'éventuels investissements étrangers.

IV-2. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

109. Les actions à réaliser dans ce domaine porteront sur deux directions : le dispositif institutionnel et le système de suivi – évaluation de la stratégie dont la mise en place est une condition essentielle de son succès.

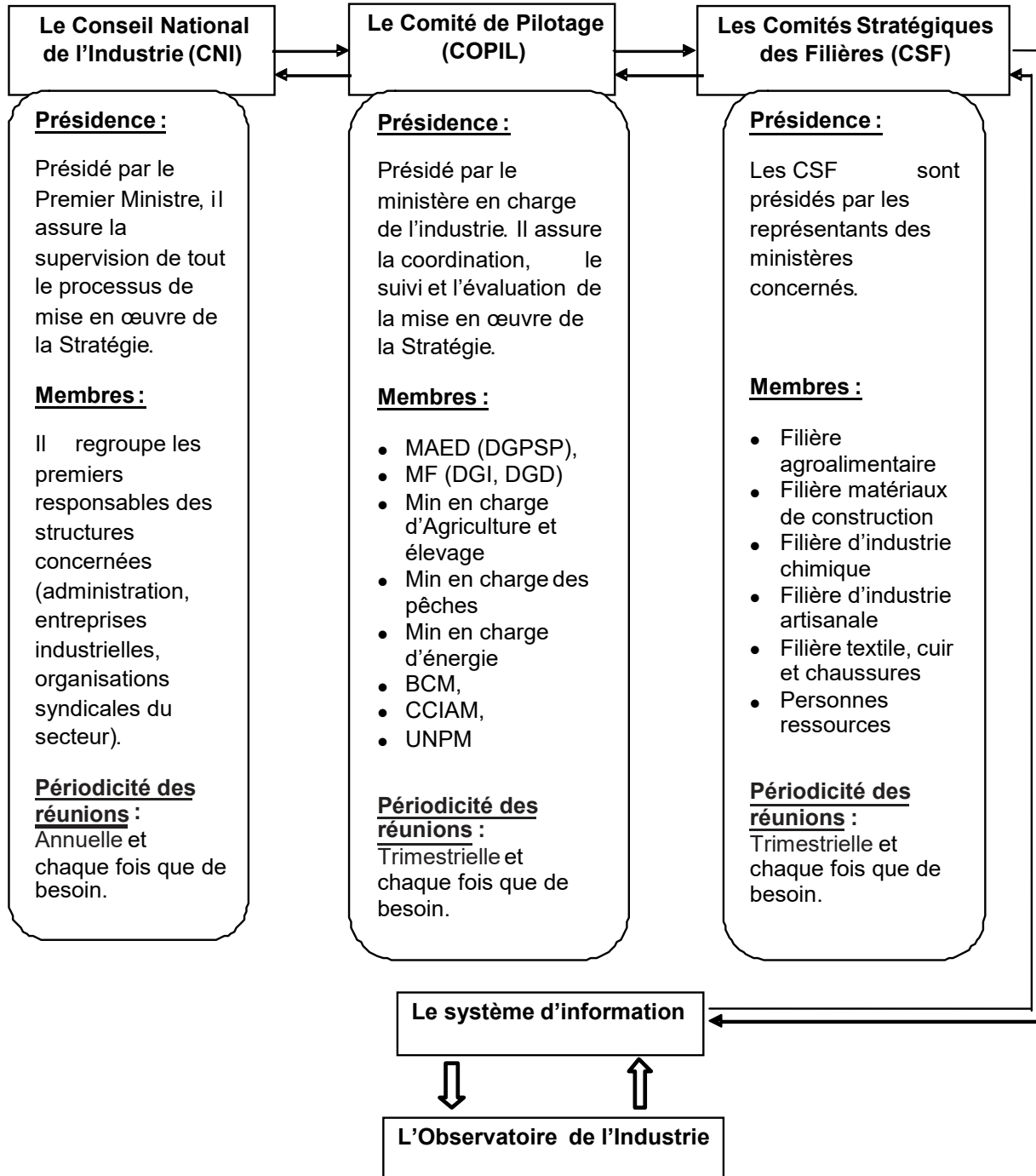
1. Le dispositif institutionnel

110. Ce dispositif (cf. schéma ci – dessous) s'articule autour des 3 instances suivantes :

- ❖ **Le Conseil National de l'Industrie (CNI)** : Présidé par le Premier Ministre, ce comité regroupe les premiers responsables des structures concernées (administration, entreprises industrielles, organisations syndicales du secteur). Il assure la supervision de tout le processus de mise en œuvre de la Stratégie. Dans ce cadre, il se réunit une fois par an et chaque fois que de besoin pour faire le bilan des activités réalisées et approuver le plan d'action annuel ainsi que le budget correspondant.
- ❖ **Le Comité de Pilotage (COFIL)** : Composé de représentants des structures membres du Conseil National de l'Industrie, ce comité dont la présidence et le secrétariat sont assurés au sein du ministère en charge de l'industrie, assure le suivi - évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie tant pour ce qui concerne les aspects techniques que pour la promotion et la consolidation de l'approche participative. Aux travaux de ce comité pourront être invités, en tant que de besoin, des représentants de partenaires au développement désignés comme points focaux. Il se réunit tous les trois mois et chaque fois que de besoin.
- ❖ **Les Comités Stratégiques des Filières (CSF)** : Formés des représentants des industriels, des syndicats et de l'administration au niveau de chacune des filières, ils examinent les enjeux de la filière, retracent les engagements réciproques des industriels et de l'État, identifient les actions à déployer prioritairement et les font

remonter au niveau du Comité de pilotage. Les CSF qui sont présidés par les représentants des ministères concernés se réunissent tous les trois mois et chaque fois que de besoin.

Schéma : Dispositif de pilotage et mise en œuvre de la stratégie



2. Le système de suivi – évaluation

- 111.** L'évaluation de la stratégie s'assigne pour objet de : (i) mesurer et interpréter périodiquement les changements intervenus en liaison avec les différentes actions engagées, (ii) apprécier l'efficacité et l'efficience des principaux programmes prioritaires au regard des objectifs définis dans la stratégie, et (iii) proposer les ajustements nécessaires susceptibles d'accroître l'impact de ces programmes sur le secteur industriel national.
- 112.** A cet égard, il est prévu de procéder à : (i) des évaluations partielles qui seront réalisées régulièrement dans le but d'apprécier l'impact obtenu par une ou plusieurs mesures engagées ; (ii) l'évaluation globale à mi-parcours de la stratégie et (iii) l'évaluation globale de l'impact de l'ensemble des politiques mises en œuvre pendant la période 2015 -2019. Par ailleurs, la stratégie fera l'objet d'une mise à jour tous les ans, notamment dans le sens de la prise en compte des budgets-programmes qui seront mis en place.
- 113.** Le système de suivi - évaluation devrait impliquer les bénéficiaires des programmes publics en développant les enquêtes qualitatives auprès de ces derniers. Par ailleurs, pour pouvoir donner véritablement sa pleine mesure, le système devrait s'articuler avec tous les mécanismes nationaux de suivi – évaluation (CSLP, OMD, aide budgétaire, plans sectoriels, programmes et projets etc.).
- 114.** L'ensemble des éléments précités ne pourra se réaliser qu'en présence d'un véritable système d'information industrielle. Or, actuellement, ce dernier est particulièrement insuffisant et parcellaire. Pour pallier cette situation, et en relation avec l'Observatoire de l'Industrie cité plus haut, il s'agira de : (i) lancer un vaste programme de production de statistiques industrielles et d'utiliser toutes les opportunités offertes par les recensements et les enquêtes au niveau national ; (ii) élaborer et assurer le suivi systématique des indicateurs de l'industrie ; (iii) œuvrer pour l'orientation et le renforcement des capacités de l'ONS pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination, capable d'harmoniser les activités de collecte des données statistiques et de les rapprocher de la demande en la matière, et (iv) mettre à contribution et renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autres structures statistiques.
- 115.** Le Comité de pilotage cité plus haut assurera la mission de suivi – évaluation et il devra, dans ce cadre, préparer les rapports périodiques à l'attention du Conseil National de l'industrie. A cet effet, le comité pourra s'appuyer sur un nombre adéquat d'experts de haut niveau.

V. LE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

- 116.** La mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur industriel qui se fixe des objectifs ambitieux nécessite la mobilisation d'importants moyens techniques et financiers.
- 117.** Deux plans d'action (2015 – 2017 et 2018 - 2019) seront élaborés en concertation avec le secteur privé et les partenaires au développement et soumis à des tables rondes qui seront organisées pour la mobilisation du financement.
- 118.** Ce financement est appelé à se composer de 3 parties essentielles :
- L'Etat : Structures de mise en œuvre et des mesures d'accompagnement comme les réformes, les dispositifs d'appui... ;
 - Les partenaires au développement : Assistance technique et financière, réalisation de projets dans leurs domaines d'intervention... ;
 - Le secteur privé : Réalisation de projets et programmes industriels.
- 119.** Un partenariat Public / Privé sera instauré pour l'exécution de certaines composantes du plan d'action.

VI. MATRICE DE MESURES

DOMAINE	OBJECTIFS/STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES	PERIODE
AXE 1 : VALORISATION DU POTENTIEL INDUSTRIEL (PECHE ELEVAGE AGRICULTURE ET MINES)			
Pêche	<i>Valoriser les produits primaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter les opportunités offertes pour la transformation locale de la production : (produits semi-finis, conserverie, valorisation de l'anchois, transformation vers l'alimentation préparée... 	2015 - 2019
Elevage		<ul style="list-style-type: none"> Créer des réseaux de collecte de lait liés aux usines existantes ; Créer des fermes d'intensification, tant pour la production laitière que pour l'embouche. Mettre sur pied, dans les régions d'élevage, des abattoirs frigorifiques congélateurs Implanter des unités d'extraction d'huile permettant aux agriculteurs de cultiver des protéagineux; Promouvoir les exportations de peaux semi – brutes; Mettre en place de petites usines (boutons, peignes, barrettes et autres) pour la valorisation des déchets actuels, tels que les cornes et onglons. 	
Agriculture		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de petites unités de transformation. Stimuler les cultures industrielles qui impliquent des investissements intégrés, ou basés sur une organisation solide. 	

Mines		<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir, dans un cadre concurrentiel, les activités de sous-traitance :• Dégager dans les achats de la SNIM et des compagnies minières et pétrolières des idées de projets.• Etudier la faisabilité des projets.• Diffuser l'information relative aux projets.• Aider les promoteurs éventuels à préparer un investissement.	
--------------	--	---	--

DOMAINE	OBJECTIFS/STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES	PERIODE
AXE 2 : AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET CREATION ET AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES			
Entreprises industrielles	<i>Développer la compétitivité des entreprises et le foncier industriel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conditionner l'autorisation de toute nouvelle activité industrielle à l'inclusion dans l'étude y afférente d'un plan de contrôle de qualité approprié ; 	2015
		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des structures de promotion et de contrôle de la qualité ; 	2015-2016
		<ul style="list-style-type: none"> Créer une Plateforme Technique pour l'Industrie. 	2016
		<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un programme national de mise à niveau des entreprises 	2015 -2016
		<ul style="list-style-type: none"> Trouver des solutions pour les entreprises contraintes de se reconvertir pour des raisons indépendantes de leur volonté (exemple des unités de production du plastique) ; 	2015- 2016
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie, une institution et des moyens pour prendre en charge le foncier économique et industriel. 	2016 - 2017
		<ul style="list-style-type: none"> Etablir une zone industrielle à Nouakchott, 	2016
		<ul style="list-style-type: none"> Etablir une zone dans la vallée du fleuve (Entre Rosso et Boghé) 	2017

DOMAINE	OBJECTIFS /STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES	PERIODE
AXE 3 : VALORISATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE			
Production industrielle	<i>Valoriser les possibilités ouvertes par l'import substitution et identification des niches d'opportunité.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyser à un niveau fin la composition des importations. Mener une action de sensibilisation en direction des investisseurs au sujet de la capacité d'absorption du marché. Formuler une proposition d'action allant dans le sens de dimensionner la capacité de production installée au marché et aux prévisions de son expansion. 	2015 - 2019
AXE 4 : INSERTION DANS LE PHENOMENE DE LA DELOCALISATION			
Délocalisation	<i>Attirer des industries étrangères/Accroissement de la richesse, du savoir – faire et de l'emploi.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le développement de la Zone Franche de Nouadhibou. Développer la formation technique et professionnelle, afin de faire progresser les indicateurs de compétitivité. 	2015 - 2019

DOMAINE	OBJECTIFS/STRATEGIES	ACTIONS PRIORITAIRES	PERIODE
AXE 5 : MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX INDUSTRIES			
Environnement des entreprises industrielles	Faciliter les activités des entrepreneurs industriels	Adopter une Déclaration de Politique Industrielle.	2015
		Réintroduire le refinancement des banques auprès de la Banque Centrale pour les crédits longs à l'investissement et / ou confier à la CDD le soin d'assurer le financement des industries à des conditions favorables.	2015
		Mettre en place un fonds de promotion industrielle et de participation.	2016
		Créer un fonds de garantie pour les investissements industriels.	2016
		Consolider et structurer la demande de crédit à travers la mise en place d'une assistance technique aux entreprises.	2016
		Renforcer l'offre de crédit pour les PMI.	2016-2017
		Supprimer l'IMF pour le secteur industriel formel.	2016
		Instaurer un barème de dégrèvements incitatifs.	2016
		Réduire les droits et taxes à l'importation des équipements industriels.	2016
		Rendre effectif le système de remboursement de la TVA, rompre avec son système de précompte et prévoir des dispositions relatives à TVA en cas d'impayés.	2015
		Alléger/simplifier l'ITS et le plafonner dans les industries à un niveau correspondant aux salaires habituels des cadres dans les autres secteurs.	2016
		Elaborer et promulguer une charte des PME et créer une agence de promotion de la PME.	2015-2016
		Ouvrir section post-BTS « Maintenance Industrielle » au sein du CSET.	2015-2016
		Ouvrir une passerelle entre le CSET et l'Institut Polytechnique pour les meilleurs titulaires du diplôme « Maintenance Industrielle » du CSET.	2019-2020
		Ouvrir cours du soir pour opérateurs machines	2015-2016
		Garantir la couverture des banques primaires pour les devises nécessaires à l'importation des intrants industriels.	2015
		Réduire la prime fixe électricité.	2015
		Réduire le tarif de l'eau.	2015
		Instaurer une tarification industrielle des carburants.	2015
		Mettre en place un système d'entrepôts industriels.	2015-2016
		Supprimer le monopole de la manutention portuaire.	2015-2016
		Lutter contre la contrebande et toutes les formes de la fraude.	2015-2019
		Identifier les « produits sensibles et stratégiques » pour les besoins des relations avec l'OMC.	2015
		Réaliser une campagne de promotion de la qualité	2016
		Négocier des quotas avec les importateurs (produits concurrents de la production nationale).	2015-2019
		Détaxer l'export.	2015
		Réorganiser et renforcer les capacités du ministère en charge de l'Industrie.	2015- 2016
		Renforcer les capacités de la Fédération des Industries et des Mines.	2015-2019
Mettre en place un Observatoire de l'Industrie.	2016		
Mettre en place le dispositif de pilotage de la Stratégie.	2015		
Mettre en place un système de suivi - évaluation de la Stratégie.	2015-2019		